

Hong Kong Daily

Zoom sur l'agriculture

Samedi 17 décembre 2005

Dernière ligne droite

Nouveau projet de déclaration ministérielle : analyse à chaud du volet agricole

Après un document de travail préparé pour la discussion entre les négociateurs au sein du Groupe consultatif du Président sorti hier soir vers 18h00 et pratiquement une nuit blanche, un texte révisé de Déclaration a été proposé par M. Lamy aujourd'hui vers 14h00. Les annexes accompagnant ce texte sont les mêmes que celle du projet de Déclaration datant du 7 décembre dernier.

Sans surprise, le projet de texte ne contient aucune avancée significative sur le volet agricole et reflète l'incapacité des membres à adopter des positions communes sur la plupart des points en discussions.

Soutien interne

L'hypothèse des trois fourchettes pour la réduction de la MGS (mesure globale de soutien) totale consolidée finale proposée dans le projet du 7 décembre est confirmée.

Un changement apparaît avec une proposition pour réduire les soutiens distorsifs (boîte orange) : l'objectif est de définir des disciplines

permettant d'arriver « à des abaissements effectifs » des soutiens distorsifs. Cela doit permettre de s'assurer que les réductions s'appliquent aux montants de soutiens réellement appliqués et non aux montants consolidés, pour que ces mesures aient une incidence réelle. Cependant, le texte ne mentionne ni les seuils des fourchettes, ni le pourcentage de réduction pour chacune des fourchettes, ni les dates de mise en œuvre. Les propositions faites dans le texte du 7 décembre au niveau de l'Annexe A sont toujours en négociation.

S'agissant de la boîte verte, une disposition favorable aux PED vise à intégrer les programmes qu'ils utilisent et qui n'ont que des effets distorsifs minimales. Le texte ne précise de quels programmes il s'agit.

Subventions aux exportations

Deux options sont proposées pour la date de l'élimination des subventions à l'exportation et des mesures d'effets équivalents : 2010, ou bien 5 ans à compter du début de la mise en œuvre. Mais les négociations sont tendues sur ce point.

S'agissant des disciplines relatives aux crédits et garanties de crédits à l'exportation, le texte est plus précis que la version du 7 décembre. Il indique, d'une part que ces programmes doivent s'autofinancer et d'autre part qu'ils doivent être mis en œuvre sur une durée suffisamment courte. Autre avancée, le texte précise concernant les entreprises commerciales d'Etat que les disciplines s'appliquent non seulement aux

entreprises publiques mais également à toutes celles qui ont un pouvoir de monopole.

En revanche, sur l'aide alimentaire, le texte ne retient pas la proposition de l'Union européenne qui visait à encourager l'aide sous forme de transferts financiers plutôt que l'aide alimentaire en nature. Au contraire, le texte propose de « *maintenir un niveau adéquat* » d'aide alimentaire en arguant que cela permet de tenir compte des intérêts des pays bénéficiaires.

Le texte repousse la définition des modalités de la réduction des soutiens à l'exportation, sous ses différentes formes, à mars 2006.

Accès au marché

L'hypothèse de travail du texte du 7 décembre de quatre fourchettes pour l'abaissement des réductions tarifaires est confirmée. Aucun seuil n'est précisé.

Concernant les produits spéciaux, le texte reprend la proposition du G33 : chaque pays pourra désigner lui-même « *un nombre approprié* » de lignes tarifaires comme produits spéciaux à partir d'indicateurs relatifs aux trois critères caractérisant les produits spéciaux. Par contre, aucun chiffre n'est annoncé. Le texte précise que le mécanisme de sauvegarde spéciale pourra être déclenché selon des critères prix et volume.

Qu'en pense le G90 ?

Impression générale

A l'instar des autres groupes, le G90 s'est réuni immédiatement après la sortie du projet de texte afin de procéder à son examen technique et préparer la réunion des chefs de délégations et les discussions en green room de ce soir. Le ministre égyptien, porte parole du groupe africain, a fait part de sa préoccupation sur le contenu du texte et sur l'absence de progrès significatifs dans le domaine agricole, notamment sur l'impossibilité des membres de se mettre d'accord sur une date butoir pour l'élimination des subventions aux exportations, ainsi que sur le dossier coton.

S'agissant de la proposition d'accès au marché libre de droits de douane et de quotas pour les PMA, on constate une absence d'avancées sur des modalités précises. Des divergences demeurent en effet sur la couverture en termes de produits, sur la date d'entrée en vigueur et sur la durabilité de la proposition. Le ministre zambien Dipak Patel a souligné que ceci constituait une déception majeure pour le groupe des PMA.

Sur le volet agricole

Lors de la réunion du groupe de travail du G90 sur l'agriculture, les délégués ont fait part d'un grand nombre de préoccupations tout en reconnaissant quelques progrès. La préoccupation majeure concerne la question des préférences de longue date pour laquelle une reculade est constatée par rapport à l'accord cadre de juillet 2004 (cf. paragraphe 44 de l'accord cadre). Le nouveau paragraphe 9 du projet de texte semble en effet avoir relégué la question des préférences à la fin du paragraphe, après la question des produits narcotiques illicites. Ceci a été jugé comme étant inacceptable et devant absolument être corrigé. Une nouvelle formulation a été proposée par le G90 dans ce sens.

Toujours sur le pilier accès au marché, bien que se félicitant du fait que les produits spéciaux devront être auto désignés, les délégués présents ont toutefois regretté que la proposition consistant à ce que le MSS soit plus favorable que l'article 5 de l'Accord agricole (article relatif aux clauses de sauvegarde spéciale) n'ait pas été retenue. Enfin, le groupe a déploré que le texte maintienne le principe d'extension des quotas tarifaires pour les produits sensibles, sans faire référence aux enjeux en termes d'érosion des préférences.

S'agissant du pilier concurrence à l'exportation, les critiques ont principalement concerné l'absence de dispositions visant à exempter les entreprises commerciales d'Etat des PED de toute disciplines tout en reconnaissant la prise en compte des préoccupations spécifiques des PEDINPA¹ et des PMA conformément à la

¹ Pays en développement importateur net de produits alimentaires

décision de Marrakech. Enfin, si les délégués se sont félicités du fait que le projet autorisait les PED à continuer de bénéficier de dérogations en termes de subventions aux exportations² (commercialisation, transformation et transport), ils regrettaient toutefois que cette disposition ait été limitée dans le temps (5 ans après la date butoir pour l'élimination de toutes formes de subventions aux exportations).

Coton : il reste une nuit...

C'est juste avant le début du marathon de la dernière nuit de négociation que les quatre pays co-auteurs de l'initiative coton se sont pour la première fois exprimés publiquement sur leur appréciation du traitement de la question du coton au sein des négociations.

Le ministre du commerce du Mali qui a pris la parole au nom du groupe pour annoncer que « *le résultat de la Conférence est très en de ça de ce que nous attendions* ». Sur le coton, pour l'instant « *on a touché aux questions posées mais on ne les a pas traitées jusqu'au fond* ». Certes les Etats-Unis ont accepté le principe de la suppression des subventions aux exportations, et semble-t-il la date butoir de 2006, mais « *ceci ne fait qu'entériner une situation de fait car l'organe de règlement des différends de l'OMC les avaient déjà condamnées* ». De même, conformément à la demande des quatre pays, le principe d'un accès libre de droits de douane et sans contingents aux marchés des pays développés a été accepté par les Etats-Unis.

Toutefois, si ces progrès sont salués par les pays co-auteurs de l'Initiative, ils affirment clairement que « *ces deux points ne sont qu'une partie infime du problème* ». Or, aucune avancée n'a été réalisée sur la question du soutien interne accordé par les Etats-Unis à leurs producteurs de coton. Pourtant, forts de leur volonté de voir avancer les négociations, les quatre ont encore une fois accepté de mettre de l'eau dans leur vin en avançant hier une nouvelle proposition sur la

suppression des soutiens internes³. Cette dernière se décline également en trois temps, mais avec un échelonnement différent : suppression de 60 % des soutiens à la production d'ici le 31 décembre 2007, de 20 % supplémentaires d'ici le 31 décembre 2009 et élimination complète au 31 décembre 2010 au plus tard.

Ceci n'a pas permis une avancée des négociations, les pays coauteurs de l'Initiative estimant que sur les soutiens internes « *nos discussions avec la délégation américaine traduisent (toujours) des positions complètement antagoniques* ».

Or les quatre soulignent que le soutien interne au coton est « *la question centrale* » du dossier coton. Reste cette nuit pour tenter d'avancer, mais l'optimisme semble s'épuiser quelque peu.

**Anne Wagner (GRET), Arlène Alpha (GRET),
Benoît Fauchoux (GRET), Vincent Fautrel
(CTA)**

En direct de Hong Kong

² Cf. article 9.4 de l'Accord agricole

³ La dernière proposition du Groupe africain date du 10 novembre et se décline en trois temps : suppression de 80 % des soutiens à la production d'ici le 1^{er} janvier 2007, de 10 % supplémentaires d'ici le 1^{er} janvier 2008 et élimination complète au 1^{er} janvier 2009. Cf. HKD n°1.